

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 13

Artikel: Modestie française
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sous le coup de la justice, ils pouvaient s'attendre aux pires solutions, car les jugements se faisaient sans contrôle ; il ne leur était pas même accordé de se défendre.

Dans les causes judiciaires, le Conseil d'Etat, choisi parmi les nobles et les plus influents, avait une autorité sans limites. Il était mis au courant de l'importance des délits par les chefs de juridiction, c'est-à-dire par les châtelains et les maires, et ceux-ci, de leur côté, avaient pour agents les gendarmes et les huissiers, autrement dits : « Sautiers », qui les tenaient au courant de toutes les nouvelles, vraies ou fausses.

Les rapports de ces personnages tenaient lieu d'enquêtes et suffisaient à faire condamner sans miséricorde de malheureux accusés qui, malgré leur innocence ou le peu de gravité de leurs méfaits, étaient punis comme de grands criminels.

De très vieilles gens de notre contrée se souviennent d'avoir vu un pauvre individu condamné à la peine du fouet pour s'être rebellé contre les autorités. Il subit son supplice à travers les rues de Boudry, escorté par la gendarmerie et suivi d'une foule nombreuse de curieux, venus des environs, et reçut sur son buste nu cent coups de verges que le bourreau lui appliqua avec un zèle remarquable, et cela jusqu'au centième et dernier, malgré les plaintes de la victime et le sang qui coulait de ses blessures.

Ces mêmes vieilles gens ont vu de leurs yeux l'exécution d'un misérable ouvrier, condamné à la potence pour avoir volé une ruche d'abeilles. Il fut pendu sur la place d'armes de Boudry, près de la route qui conduit à Bevaix et où s'élèvent maintenant de grands peupliers dont l'ombrage sert d'oasis aux piétons et de résidence aux oiseaux.

Un autre pouvoir, presque aussi puissant que celui du Conseil d'Etat, était celui de la *Vénéérable Classe* ou *Compagnie des Pasteurs*.

Réunis avec les Anciens d'église, les pasteurs formaient dans chaque paroisse un petit Consistoire, qui recevait du chef de juridiction les noms de tous les individus coupables de batterie ou de quelque autre contravention à la paix publique. Le Consistoire les faisait paraître devant lui et le pasteur leur adressait des menaces de punitions sévères, surtout si le délit avait été commis un dimanche ou un jour de fête religieuse. Si c'était pour coups de poings, de bâtons ou de couteaux, les adversaires devaient se présenter ensemble et se réconcilier, autrement ils étaient bannis de la Sainte-Cène et perdaient leurs droits civils.

Si les délinquants se défendaient et se regimbaient contre la sévérité du pasteur, ils étaient cités à la barre du Consistoire seigneurial ou Grand Consistoire, qui n'y allait pas de main morte.

Si, dans quelque ménage, le mari se montrait grognon ou guerroyeur, s'il rentrait tard ou, en buvant, dépassait de quelque peu son petit ordinaire, la femme n'avait qu'à se plaindre au pasteur. Celui-ci somrait le coupable de venir rendre compte de sa conduite devant lui et les Anciens assemblés. Debout devant ce tribunal imposant, le chapeau à la main, la tête inclinée bien bas, il se repentait ou faisait semblant de se repentir ; et, pour pouvoir se retirer au plus vite, se hâtait de faire de belles promesses sur la manière dont il traiterait sa femme à l'avenir.

La chronique ne dit pas si ces petites étapes en Consistoire changeaient les loupes en agneaux et les chicanes en baisers. Quoiqu'il en soit, je pense que lorsque le jour sera arrivé pour les Neuchâtelois de fêter le cinquantième de leur indépendance, tous se trouveront heureux à la pensée qu'ils peuvent maintenant garder

pour eux-mêmes leurs pommes de terre, leurs vins et leurs graines.

D'un autre côté, les maris seront contents d'oser s'attarder un peu le soir loin de la maison et de pouvoir prendre part à un banquet, faire un discours ou l'applaudir sans avoir à redouter l'intervention de la « Vénéérable Classe ». Aussi pas une voix ce jour-là ne s'élèvera pour donner un regret au temps des dîmes, de la verge et du gibet, des maires et des châtelains ; des Sautiers et du Consistoire.

Modestie française

Sous ce titre : *La bonne race*, un écrivain français, M. Ch. Formentin, a écrit dans le *Petit Marseillais*, un article qui caractérise on ne peut mieux l'esprit par trop vantard de nos chers voisins d'outre-Jura. Nous ne pouvons résister au désir de le mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Voici une occasion de faire trêve à nos querelles, dit M. Formentin, d'oublier un instant les irritantes controverses qui depuis trop longtemps sèment l'inquiétude dans les esprits. C'est un savant étranger qui nous vaut ce plaisir appréciable, un brave homme de statisticien qui vient fort à propos nous apprendre une consolante vérité.

On a souvent raillé la statistique : le fait est que cette science, terriblement ingrate, passe d'ordinaire son temps à de désagréables constatations. Pour une fois, elle a changé ses habitudes et nous lui devons un témoignage qui flatte notre amour-propre national.

« Savez-vous quel est le pays où l'on s'achemine le plus allègrement vers la verte vieillesse, où l'on double le cap de la soixantaine sans trop de catarrhes, de rhumatismes et de cacochymie ? Eh bien, c'est la France. Les autres pays d'Europe ont tous des habitants qui ne savent pas vieillir. En Angleterre, la moyenne des individus qui dépassent l'âge de soixante ans n'est que de 102 sur mille ; en Allemagne, la proportion tombe à 77. Vous voyez bien que la bière ne vaut pas le vin des côtes du Rhône et qu'un flacon de Châteauneuf-des-Papes conserve mieux qu'une futaille de Gambirinus. Les Portugais ont beau être toujours gais, comme dit la chanson, ils cessent de rire dans la cinquantaine. Quant aux Espagnols, *pécaïré !* s'il faut en croire le savant étranger, c'est à peine si, sur un millier, 58 blanchissent. Il est probable que les sérénades sous les balcons, au clair de la lune, favorisent les bronchites, et que l'air qui souffle par de là les Pyrénées est malsain.

« Mais parlez-nous plutôt de la belle France ! C'est là que les hommes savent vivre et durer. C'est chez nous que sont les plus beaux vieillards. En Angleterre ils en ont un : *the grand old man* ; aussi en parlent-ils avec ostentation et tapage ; pour eux, Gladstone est une exception illustre. Les Français font beaucoup moins d'embarras ; ils sont modestes, puisqu'il a fallu qu'un Italien vint constater avec autorité une chose dont nous n'avons jamais songé à tirer orgueil.

« Je m'explique à présent que les étrangers aiment à ce point la France, et qu'il y ait, venues des rives lointaines, tant de charmantes Mignons qui voudraient y vivre sans jamais mourir.

« Quel élixir de longue vie assure tant de belles vieillesses ? »

Le statisticien ne nous le dit pas, et c'est chez lui de la jalousie peut-être.

Si la France est le seul pays du monde où il est possible de vivre longtemps, c'est qu'il est aussi le seul où la vie soit une éternelle fête. Nous sommes un peuple de constitution robuste et de belle humeur, et avec ces deux qualités-là on va loin dans la vie. Qui donc a dit que notre race s'abatardissait et que sous la toise ne passaient plus des hercules ? Je soupçonne quelque flâneur de nos musées d'avoir lancé cette fausse nouvelle : parce qu'il aura vu un jour de lourdes armures, des cuirasses préhistoriques à ceindre un géant, il en aura conclu que nous sommes entrés dans la famille des Tom Pouce. Comme si pour vivre vieux il était nécessaire d'avoir des membres énormes et un torse de lutteur forain !

Si nous sommes à ce point nombreux qui dépassons la soixantaine — près de deux cents sur mille — c'est que la France est une bonne terre, hospita-

lière à ses enfants. On y trouve tout ce qui fait une race forte, vaillante et prospère. Pas un coin n'y est insalubre et les épidémies n'y sont que de passagers accidents. Nos lois ont fait de l'hygiène un souci de toutes les minutes ; les progrès de la science ont facilité jusqu'au prodige les problèmes de l'assainissement. Tandis que nos voisins, même les plus riches, dédaignent dans leurs villes les quartiers pauvres où croupit une population de travailleurs, nous nous appliquons, nous, à améliorer, même en ses plus petits détails, le sort des humbles. A l'atelier, à la maison, à l'école, toutes les précautions sont prises pour que la santé ne souffre pas. Les hôpitaux eux-mêmes ne sont plus comme autrefois le vestibule des cimetières : on y entre et l'on en sort souvent guéri. En dignité de merveilles de la chimie dont se ressentent nos cuisines, nous avons des estomacs robustes qui résistent à toutes les sauces et se rient de tous les ingrédients.

Plus je réfléchis, plus je suis tenté de croire que le savant étranger n'a pas dit toute la vérité. Près de deux cents sur mille qui dépassent la soixantaine, *qu'es aco ?* La proportion doit être certainement plus forte. Je suis sûr que la Provence, à elle seule, donne un démenti au statisticien. Avec un soleil comme celui de là-bas, avec toute cette lumière dont s'emplissent les yeux, ces parfums et ce grand air qui dilatent les poumons, vivre soixante ans c'est peu de chose. Pour un homme de notre Midi, la soixantaine c'est un plein épanouissement d'été. Qu'on fasse un peu le compte des centenaires qui se promènent sur la Cannebière, et vous m'en direz des nouvelles !

On vilho grognon.

Ouna bráva dama lodzivè ao sécond dein 'na maison dé pè Bor qu'appartegnâ à n'on vilho valet.

Cé vilho, que demâoravè ao premi, étâi præ mauquemoudo ; lo dzo, ne poivè pas ouèrè la meindrè chetta pè la baragua ; sè remizavè adè dè bou'n'hàorè et quand sé vègnâ la né, l'amavè que tot sâi reduit et qu'on n'oussè nion trafiquâ pè lè z'ègrâ.

On part dè dzo après lo bounan, lè valets à la dama que vo dio aviont invitâ por la né on part dè damuzallès po fèrè cauquies dansès et l'eingadziron't 'na musiqua.

Dé bio savâi que l'aviont demândâ ein dèvant la permechon ao vilho que demâoravè dezo, et coumeint dèvéssâi justameint cllia né que allâ à n'on soupâ, lo vilho l'âo z'avâi de que poivant s'amusâ teint que cein l'âo fara plliési.

Ora, ne sé pas cein que l'arrevâ, mâ lo soupâ ein quèstion fut reinvouyi à n'autra né et lo vilho bordon fut d'obedzi dè restâ à la baragua. Vâi lè houit hâorè, quand sé fut remisâ à la paille, vouiquie lè z'invitâ dè la dama d'amont que s'aminot et tot d'on coup on out onna chetta d'einfai drâi dessus que seimbliâvè que lo pliafond allavè veni avau.

La musiquâ, io y'avâi duès clèrinètts, on épouffèrè et on bombardon, avâi einmourrdzi on galop et cllia dzouvenès dzeins s'ein baillivont que dâi sorciers.

Coumeint vo peinsâ cein fasâi on trafi dè la mètsance et lo vilho, qu'étâi drâi dèzo, ne poivè pas clioure lè ge ; sè verivè et se reverivè dein lè linsus ein faseint dâi sacrameints d'einfai et ein bodeineint après la dama, lè valets et l'âo musiqua.

Adon quand l'ein uront dansi on part, noutron gaillâ, einradzi, châotè frou dâo lhi, einfattè 'na granta roclòre que l'âi allavè tant qu'à la grellhi, met son bounet et dâi banbouchès et tracè amont ao sécond, io dansivont adè, et l'âo fe :

— Attiutâ, mè z'amis, ne vu pas vo grâva dé vo z'amusâ, mâ vo faut reinvouyi cllia musiqua et se vo volliâi onco danzi, vo faut ti trèrè voutrè solâ !

C. F.